



COMMUNIQUE DE PRESSE – 3 JUILLET 2018

Conseil National Professionnel de Gynécologie et Obstétrique

Publication du rapport
« Actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical »
Réaction du CNGOF

Le Conseil National Professionnel de Gynécologie et Obstétrique (CNPGO) a participé ce vendredi 29 juin 2018 à la réunion où le rapport du Haut Conseil à l'Égalité des Femmes et des Hommes sur les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical a été remis à la Madame la ministre Marlène Schiappa. Le CNPGO étudiera et diffusera les 26 recommandations proposées.

Lors de la remise du rapport du Haut Conseil à l'Égalité des Femmes et des Hommes sur les « Actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical », Madame la ministre Marlène Schiappa a annoncé la création de groupes de travail afin de trouver les meilleures solutions pour l'application des recommandations de ce rapport, en lien étroit avec Madame Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Les membres du Conseil National Professionnel des Gynécologues et Obstétriciens de France (CNPGO) prennent acte de cette décision et indiquent qu'ils répondront présents.

« Le CNPGO est à l'écoute des femmes et de leurs propos rapportés par le Haut Conseil, mais néanmoins comme l'ont rappelé Madame la ministre et Monsieur le Pr Israël Nisand, les gynécologues et les obstétriciens exercent au quotidien leur métier auprès des femmes avec sérieux, responsabilité et bienveillance », a souligné Dr Michèle Scheffler, Présidente CNPGO

Le CNPGO est le Conseil National Professionnel des Gynécologues et Obstétriciens de France. Il est membre de la Fédération des Spécialités Médicales présidée par Mr le Pr Olivier Goëau-Brissonniere.

A propos du CNPGO

Ce Conseil réunit les universitaires de la gynécologie médicale avec Mme le Pr Geneviève Plu-Bureau et de l'obstétrique avec Mr le Professeur Léon Boubli, les 3 syndicats représentatifs de la profession, le SYNGOF, Syndicat des Gynécologues et Obstétriciens Français présidé par le Dr Bertrand de Rochambeau, le SGOL ou Syndicat des Gynécologues et Obstétriciens Libéraux présidé par Mme le Dr Lydia Marie-Scemmama et le SGM, Syndicat des Gynécologues Médicaux, présidé par Mme le Dr Marie-Josée Renaudie et les nombreuses sociétés savantes travaillant dans le champ de la gynécologie médicale, de l'infertilité, de la grossesse et la naissance, et de la chirurgie gynécologique cancéreuse ou non. L'ensemble de ces sociétés savantes sont elles-mêmes regroupées soit sous la bannière du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) présidé par Mr le Pr Israël Nisand, soit celle de la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) présidée par Mme le Dr Pia de Reilhac soit celle de la Société Française de Gynécologie (SFG) présidée par Mme le Dr Joëlle Belaisch-Allart. Ces sociétés savantes ont pour mission principale d'assurer un enseignement post-universitaire en élaborant des recommandations (CNGOF) et/ou en organisant sous de multiples déclinaisons la formation professionnelle continue des gynécologues, des obstétriciens et des membres des professions exerçant aussi dans le champ de la gynécologie et de l'obstétrique. Le CNPGO représente ainsi plus de 7000 médecins gynécologues et obstétriciens exerçant leur art sur l'ensemble du territoire. À ce titre, le CNPGO avec ses composantes sus nommées est l'interlocuteur direct et permanent des instances d'état (HAS, DGOS, INCA, ministères) concernant l'activité de gynécologie et d'obstétrique au niveau national.

CONTACT PRESSE

Dr Olivier Ami - Secrétaire Général du CNPGO - Tel : 06 61 14 39 24

Agence PRPA – Isabelle Closet : Tel : 01 77 35 60 95 – mail : isabelle.closet@prpa.fr